
Dispositions particulières aux championnats U21

1. Composition

Le comité départemental Vienne de basket-ball organise un championnat U21M Selon le nombre d'engagements enregistrés, ces championnats sont conjointement organisés avec un autre comité départemental de basketball ou en interdépartemental (zone Nord NAQ).

2. Organisation

Un championnat en une ou deux phases, est organisé en fonction du nombre d'équipes engagées, et en fonction d'éventuelles montées vers le championnat interdépartemental ou régional.

3. Champion

L'équipe du comité départemental Vienne de basketball classée première du championnat interdépartemental de niveau 1 et 2 est déclarée champion de la Vienne U21.

4. Brûlés

La liste des 5 brûlés doit être transmise à la commission sportive une semaine avant le début du championnat. La non-réception de cette liste de brûlés en temps voulu entraîne l'application d'une pénalité financière prévue par les dispositions financières en vigueur.

La commission sportive vérifie toutes les rencontres et se réserve le droit de modifier à tout moment la liste des brûlés.

